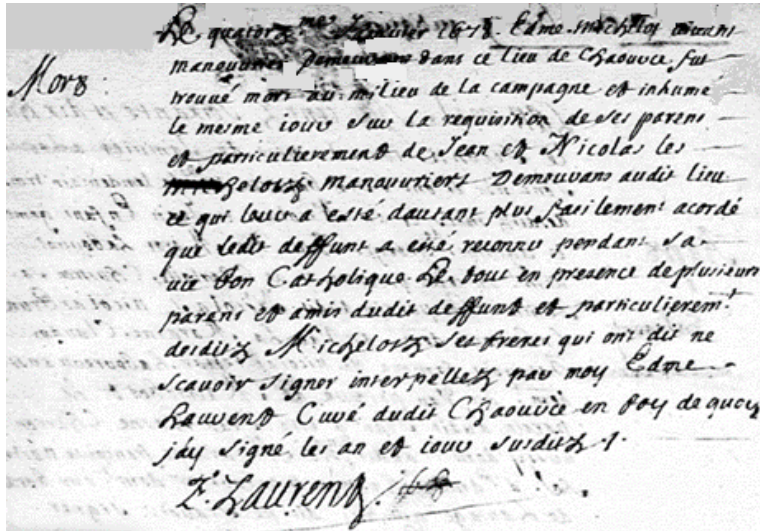




1678 - INHUMATION D'UN BON CHRÉTIEN MORT SANS SACREMENTS



Le quatorze janvier 1678 **Edme michelot** vivant manouvrier Demeurant dans ce lieu de Chaource fut trouvé mort au milieu de la campagne et inhumé le mesme iour sur la requisition de ses parens et particulièrement de Jean et Nicolas les Michelot manouvriers Demeurant audit lieu ce qui leur a esté dautant plus facilement acordé que ledit deffunt a esté reconnu pendant sa vie bon Catholique. Le tout en presence de plusieurs parents et amis dudit deffunt et particulierem^t desdits Michelot ses freres qui ont dit ne scavoit signer interpellé par moy Edme Laurent Curé dudit Chaource en foy de quoy j'ay signé les an et iour susdits

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : Site Archives de l'Aube, Généalogie, Etat civil des communes, Chaource, 1674-1690, vue 103/375



COMME QUOI TOUT LE MONDE PEUT SE TROMPER... - 1717

Le second jour d'octobre 1717 est née et a été baptisée par Edmée ROYER sage femme de ce lieu à cause du péril, **un enfant fille illégitime de Michel PIDANSAT, garçon, et d'Huberte GLOTTON, fille,** tous deux demeurant à Chaource, auquel enfant ont été suppléées les cérémonies du baptême par moy, Edme LAURENT, prestre curé dudit Chaource. En présence de Pierre SIMON, sellier, et d'honneste fille Marie Anne BODIER, tous deux dudit lieu, parain et maraine du susdit enfant, qu'ils ont nommé Marie Anne et ont signé avec moy ledit Edme LAURENT.

Et un moment après sont revenus sur leurs pas ladite Edmée ROYER sage femme accompagnée dudit Pierre SIMON, qui m'ont dit que **l'on s'estait trompé sur l'observation du sexe de ladite baptisée que l'on avait cru une fille et que l'on venoit de reconnaître estre véritablement un garçon,** me priant d'en faire cet acte que je jugerai à propos, ce que en ayant accordé, ils ont ajouté scavoir ledit Pierre SIMON parain, qu'il désirait que le nom de Marianne qui luy avait été donné aux cérémonies du baptême fust changé en ceux de Pierre Michel, et a ledit SIMON parain signé avec moy ledit LAURENT.



Relevé par JJ LAFFRA

Sources : Site Archives de l'Aube, RP Chaource



1772 - INHUMATION RAPIDE NÉCESSAIRE

L'An mil Sept cent Soixante et douze le deux de
decembre je Sousigné Curé de Chaource ai inhumé au
Cymetiere de cette Eglise le Corps d'Edme Vaillant
recteur d'école de cette paroisse de sexe masculin
mort le sixième jour de ce présent mois d'octobre au
présent de Messieurs Palluot Chastel de maître
Libertin Gobard épicaire et autres Souffignés de cette
paroisse qui ont assuré a la dite information faite ce
grand jour vers les cinq heures du soir en luy
L'infestation du Corps. *Ward* D'une Double
De Kallerus *Ward* D'une Double
Ward D'une Double
Ward D'une Double

L'an mil Sept cent Soixante et douze le deux de
decembre je Sousigné Curé de Chaource ai inhumé au
Cymetiere de cette Eglise le corps d'Edme Vaillant

recteur d'Ecole de cette paroisse decedé a deux heures du matin de ce jourdhuy âgé de **trente Sept ans** environ en presence de Roger Palluot Chantre, de maitre Sebastien Jobard vicair et autres Sousignés de cette paroisse qui ont assisté a la ditte inhumation faite ce jourdhuy vers les cinq heures duSoir a cause de **Linfection du corps.**

Relevé par Élisabeth HUÉBER

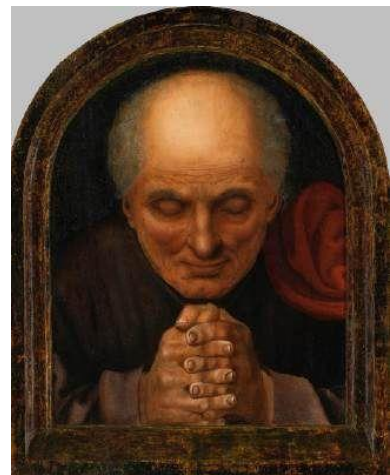
Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Chaource, 1751-1775, vue 349/400



1777 - DÉCÈS DU CURÉ

Mort le
c. n.
Remond
ancien
Curi
de
Chaource.

*L'an mil sept cent Soixante dix sept le vingt cinq Mars je
Sousigné Prêtre Doyen Curé de Bragelonne ai inhumé au Cymetiere
de cette Eglise de Chaource le Corps de **Maitre Joseph Remond**
maître estants ancien Curé de Chaource decedé la veille muni
des sacremens âgé de quatre vingt deux ans environ, au Convoy
duquel ont assistés les Maîtres Edme d'argillier, Curé de cussangy
Jean Nicolas Lemelle avocat en parlement, Theodon Edme anne
Leton Bailly * Jean Baptiste Nicolas Mouchotte et Sebastien
Jobard prêtre desservant la Cure de Chaource et autres sousignés
de cette paroisse de Chaource
Delaillier procureur fiscal au
Parlement de Chaource * de Chaource
Vernier Curé de Laphy * de Chaource
Mouchotte
Je Doyen
Girard
vicaire*



L'an mil Sept cent Soixante dix Sept le vingt cinq Mars je
Sousigné Prêtre Doyen Curé de Bragelonne ai inhumé au Cymetiere
de cette Eglise de Chaource le Corps de **Maitre Joseph Remond**
Maître estants ancien Curé de chaource decedé la veille muni
des sacremens **âgé de quatre vingt deux ans** environ, au convoy
duquel ont assistés les maîtres Edme d'argillier, Curé de cussangy
Jean Nicolas Lemelle avocat en parlement, Theodon Edme anne
Leton Bailly * Jean Baptiste Nicolas Mouchotte et Sebastien
Jobard prêtre desservant la Cure de Chaource et autres sousignés
*de cette paroisse de Chaource

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Chaource, 1776-1792, vue 21/284



1812 - UN CADAVRE DÉRANGEANT

L'an mil huit cent douze, le dix neuf mai, à neuf heures avant midi, par devant nous Etienne Griffon, maire et officier de l'état civil de la ville de Chaource, chef lieu de canton du Département de l'Aube, sont comparus les sieurs Jean Baptiste De la grange, officier de santé, âgé de trente ans, et Claude Rémy, boulanger et aubergiste, âgé de cinquante un ans, demeurant tous deux en la dite ville, lesquels nous ont déclaré qu'hier à sept heures du soir, en l'auberge et maison du dit Claude Rémy, est décédé Pierre Pissavin terrassier, âgé de trente six ans, de la commune de Novacelles, arrondissement de St Ambert, Département du Puy de Dôme, fils du nommé Pissavin, manouvrier en la dite commune de Novacelles et de son épouse : Le dit Pierre Pissavin laissant pour veuve, Gabrielle Tiolet, son épouse en légitime mariage, et vû le certificat ci-joint du dit sieur Jean Baptiste De la grange qui a traité le défunt dans sa maladie, le quel constate que la putréfaction du cadavre est déjà fort avancée, et qu'il y auroit du danger pour les personnes qui habitent la maison du dit Rémy, d'attendre jusqu'à l'heure fixée par la loi, pour inhumer le dit Pierre Pissavin, vû les rémanences putrides qui s'exhalent de son corps, nous maire susdits avons permis que l'on devançât de deux heures, son inhumation.

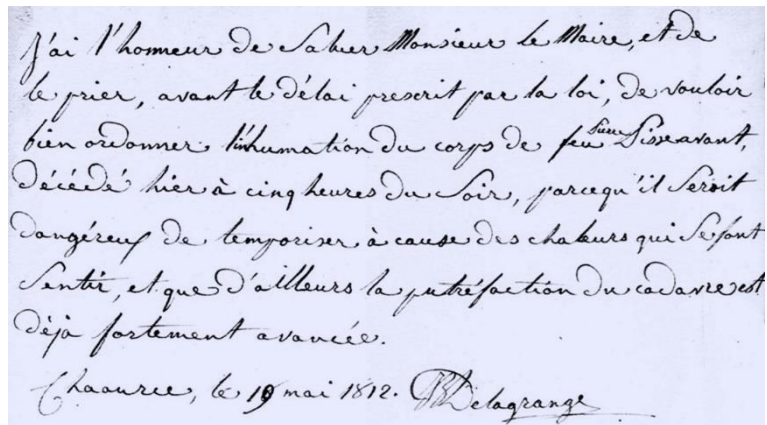
Et ont les dits deux déclarans signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Claude Rémy. De la grange. Griffon

L'an mil huit cent douze, le dix neuf mai, à neuf heures avant midi, par devant nous Etienne Griffon, maire et officier de l'état civil de la ville de Chaource, chef lieu de canton du Département de l'Aube, sont comparus les sieurs Jean-Baptiste De la Grange officier de santé, âgé de trente ans et Claude Rémy, boulanger et aubergiste, âgé de cinquante un ans demeurant tous deux en la dite ville, lesquels nous ont déclaré qu'hier à sept heures du soir, en l'auberge et maison du dit Claude Rémy, est décédé **Pierre Pissavin, terrassier, âgé de trente six ans de la commune de Novacelles** arrondissement de St Ambert, département du Puy de Dôme, fils du nommé Pissavin, manouvrier de la dite commune de Novacelles, et de son épouse : le dit Pierre Pissavin, laissant pour veuve, Gabrielle Tiolet son épouse en légitime mariage, et vû le certificat ci-joint du dit sieur Jean-Baptiste De la grange qui a traité le défunt dans sa maladie, le quel constate que la putréfaction du cadavre est déjà fort avancée, et qu'il y auroit du danger pour les personnes qui habitent la maison dudit Rémy, d'attendre jusqu'à l'heure fixée par la loi, pour inhumer le dit Pierre Pissavin, vû les rémanences putrides qui s'exhalent de son corps, nous maire susdits avons permis que l'on devançât de deux heures, son

inhumation.

Et ont les dits deux déclarans signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.



J'ai l'honneur de saluer Monsieur le Maire, et de le prier, avant le délai prescrit par la loi, de vouloir bien ordonner l'inhumation du corps de feu ^{Pierre} Pissavant, décédé hier à cinq heures du soir, parce qu'il seroit dangereux de temporiser à cause des chaleurs qui se font sentir, et que d'ailleurs la putréfaction du cadavre est déjà fortement avancée.
Chaource, le 19 mai 1812. JB. Delagrance

J'ai l'honneur de saluer monsieur le Maire, et de le prier, avant le délai prescrit par la loi, de vouloir bien ordonner l'inhumation du corps de feu Pierre Pissavant, décédé hier à cinq heures du soir, parce qu'il seroit dangereux de temporiser à cause des chaleurs qui se font sentir, et que d'ailleurs la putréfaction du cadavre est déjà fortement avancée.

Chaource, le 19 mai 1812. JB. Delagrance



Relevé par Marie-France FÈVRE

Sources : Archives départementales de l'Aube, Chaource 1804-1812, vues 116 et 117/122



1887 – DISPUTE DOMESTIQUE POUR 4 ŒUFS ...

Ohouree.

Le 16 février courant, la nommée Marie Ladoucette, femme Creveau, mettait deux œufs sur le feu pour les faire cuire. Son mari lui dit d'en mettre deux aussi pour lui, ce qu'elle refusa de faire. Creveau, furieux, saisit le plat et l'envoya rouler au milieu de la route. Marie Ladoucette se réfugia dans une chambre, où elle fut rejointe par son époux, qui lui porta plusieurs coups de poing sur la tête. Marie se débarrassa

comme elle put de son mari et alla se réfugier chez ses sœurs.

∴



Relevé par Elisabeth HUÉBER

Sources : Site Archives départementales de l'Aube, Presse locale, Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine, février 1887